
RÉCUPÉRATION DE TEXTILE (SCP 142.02)

SALAIRES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2026

A partir du 1^{er} janvier 2026 les salaires dans le secteur de la récupération de textile seront indexés de **2%**.

	Récupération de textile traditionnelle	Récupération de textile pour l'industrie automobile (à partir d'une ancienneté de 5 ans)
Groupe salarial 1	€ 17,8079	€ 20,7820
Groupe salarial 2	€ 16,9955	€ 18,7781
Groupe salarial 3	€ 16,5441	€ 17,8235
Groupe salarial 4	€ 16,4463	€ 16,9438
Groupe salarial 5	€ 15,4236	€ 16,4304
Groupe salarial 6	€ 15,1804	Pas d'application

Ce sont des salaires horaires barémiques au niveau du secteur. Les salaires effectifs payés dans votre entreprise, peuvent être plus élevés.